



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

Arrêté municipal abrogeant l'arrêté interdisant la
pratique de la pêche au bassin de St Ferréol

Arrêté n°58.2023

Le maire de Vaudreuille,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

ARRETE :

Article 1er : L'arrêté n°49.2023 interdisant la pratique de la pêche au bassin de Saint Ferréol est abrogé à compter du lundi 20 novembre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le préfet de la Haute-Garonne,
 - Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Revel,
 - Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Revel,
- chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à VAUDREUILLE, le 24 Novembre 2023

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ouverture de la Mairie: Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – Jeudi de 9h00 à 18h00
Permanence téléphonique : Vendredi de 09h00 à 12h00